

Cahier de doléances du Tiers État de Mesnil-Rury (Seine-Maritime)

Cahier de doléances, plaintes et remontrances faites par les contribuables de la paroisse de Mesnil-Rury aux impositions des deniers du roi notre sire.

1° Dans cette paroisse nos fermages, que nous occupons, sont d'un prix extraordinaire, ne pouvant pas même qu'avec grande peine satisfaire, pour le paiement, à nos propriétaires, surtout cette dernière récolte, que nous avons la moitié moins de gerbes, et encore plus moindre en grain.

¹ Dans cette paroisse beaucoup de pauvres ménages qui sont en mendicité, tant par le petit nombre d'enfants qu'ils ont à soutenir, que des maladies, qu'ils ont eu à souffrir pendant le courant de l'année dernière, le bénéfice de M. le curé n'étant pas suffisant, n'ayant que la tierce du bénéfice, se recommandent aux charités.

² Présentement, n'ayant plus dans le commerce du pays que bien des pertes, vertu que le gain est très moindre, quantité de personnes, ne pouvant subvenir pour les besoins de leurs ménages, sont obligées de mendier leur vie, à raison que les fabricants et autres sont obligés presque d'abandonner ou d'être réduits à un commerce moindre.

³ Continuellement quantité de pauvres, répandus la nuit devant nos portes, qui demandent et à qui nous ne pouvons pas refuser l'aumône ; nous demandons attention sur ces objets, vu la sentence rendue au siège d'Arques, en dernier lieu, pour la défense à cette occasion. Cependant les pauvres ont toujours persisté comme ci-devant. En 1740, il en fut de même pour les pauvres ; mais, suivant l'ordonnance, ils furent cotisés dans les paroisses ; cela donna occasion qu'ils ont cessé de mendier.

⁴ Dans cette paroisse, nous avons plusieurs ménages qui se trouvent dans l'impossibilité même, ne pouvant pas soutenir ni payer aucunes dettes, ainsi que les deniers royaux, que les collecteurs sont obligés d'en tenir compte.

⁵ Par la difficulté des mauvais temps, l'hiver très rigoureux, il nous paraît quantité de pièces de blé réduit, ainsi que colsards et rabettes, sans espérance de les moissonner.

⁶ Chez nous, tous les ans, nous sommes obligés à l'entretien des grandes routes par les impositions que l'on nous fait contribuer ; cependant, par l'éloignement d'icelles, nous ne les pratiquons nullement. Cela devient une grande charge pour nous.

⁷ En outre, les milices tous les ans chez nous ; la pauvre jeunesse en étant accablée, cela est toujours une grande dépense pour les pauvres mercenaires qui ont bien de la peine à soutenir un pauvre père et mère.

⁸ Nous vous remontrons que le clergé, possédant bénéfice, ainsi que toute la noblesse, ayant des revenus considérables, seraient dans la possibilité de pouvoir payer des deniers royaux, au lieu que le tiers état est chargé de remplir les droits.

¹ 2°

² 3°

³ 4°

⁴ 5°

⁵ 6°

⁶ 7°

⁷ 8°

⁹ Quantité d'employés dans les fermes générales, à qui le roi paie une somme considérable. Nous présumons qu'en retranchant une partie de tous ces sujets, cela pourrait faire une grande augmentation de revenu à l'état et le peuple ne se trouverait par la suite que plus tranquille, parce que l'on est grandement tourmenté par tous ces sujets. Il faut à présent que tout le public paie le sel à 12 s. 9 d. la livre ; cela devient pour nous une charge.

¹⁰ A présent, le prix du blé chez nous, valant depuis 45 jusqu'à 55 livres le sac, le boisseau contenant vingt pots, conséquemment les révoltes se commettent presque à toutes nos halles, ce qui oblige de grandes difficultés parmi le public et même il s'est passé à une halle à Yvetot un grand trouble, que les cavaliers de maréchaussée même n'ont pu empêcher quoique ayant les armes à la main. Un d'eux s'est trouvé grandement estropié et plusieurs particuliers se sont trouvés estropiés, et deux qui ont perdu la vie.

Fait et arrêté par nous, en l'école du Mesnil-Rury, soussignés, ce jourd'hui 2 mars 1789.

⁸ 9°

⁹ 10°

¹⁰ 11°